REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0712

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement des modes de déplacement doux - Etudes pour l'élaboration du nouveau plan modes doux de la Communauté urbaine - Demande de subvention

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009

Délibération n° 2009-0712

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	**Développement des modes de déplacement doux - Etudes pour l'élaboration du nouveau plan modes doux de la Communauté urbaine - Demande de subvention**
service :	Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'agglomération lyonnaise doit offrir à ses habitants les meilleures conditions pour une mobilité urbaine durable.

Les déplacements doux (piétons, vélos) en cohérence avec le plan de déplacement urbain (PDU) doivent y prendre une part croissante en complément des autres modes de transport.

Le contexte

Le premier plan de développement des modes de déplacement doux de la Communauté urbaine (plan modes doux) adopté en 2003, pour la période 2003-2010, a permis de définir des priorités d'actions. Il a abouti à des résultats significatifs en matière de réalisations d'itinéraires cyclables et de services dont Vélo'v est le plus emblématique.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre cet élan et d'aller plus loin en fixant le cadre d'une politique plus ambitieuse en faveur des modes de déplacement doux.

A cet effet, la direction de la voirie a engagé depuis janvier 2008 les études relatives à l'élaboration du nouveau plan modes doux pour la période 2009-2020.

Il a pour objectifs :

- de proposer des offres d'aménagement et de services vélo,
- d'intégrer les différentes démarches en faveur des piétons (charte piétons, accessibilité du réseau viaire),
- de proposer des scénarii alternatifs pour la politique en faveur des modes doux,
- de proposer des critères d'évaluation de cette politique.

Il prendra la forme :

- d'orientations pour la politique en faveur des modes doux pour la période 2009-2020,
- d'un programme d'actions pour la mandature 2009-2014.

La Communauté urbaine est assistée dans cette mission par un groupement de prestataires : l'agence Confluence et le cabinet Roland Ribi.

Le calendrier prévisionnel de la démarche d'élaboration du nouveau plan modes doux

- 1er semestre 2008 :

  . diagnostic et évaluation du plan modes doux 2003,
  . analyses, entretiens et enquêtes ;

- 3° trimestre 2008 :

. élaboration et proposition de scénarii ;

- 4° trimestre 2008 jusqu'au mois de février 2009 :

. concertation technique avec les Communes et partenaires sur les propositions d'offres issues du scénario retenu ;

- de mars à mai 2009 :

. concertation aves les élus des communes de la Communauté urbaine élargie au public sur Lyon et Villeurbanne ;

- juillet 2009 :

. approbation prévue du nouveau plan modes doux par le conseil de Communauté.

Le financement

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie du projet urbain intégré (PUI) 2008-2010, approuvé par la préfecture de Région et la région Rhône-Alpes et financé par le Fonds européen de développement régional (Feder). De ce fait, elle traite sur un même pied d'égalité l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine et tient compte des besoins des populations fragiles et des quartiers sociaux prioritaires de l'agglomération.

Ce projet répond aux objectifs du programme opérationnel du Fonds européen de développement régional (Feder), inscrits dans la fiche Action 16 : Transports propres - multimodalité.

En effet, il vise à promouvoir les modes de déplacement non motorisés dans l'agglomération lyonnaise en privilégiant, notamment, des offres de service en faveur de l'intermodalité vélo-transports publics.

Les études ont été engagées au début de l'année 2008 dans le cadre d'un marché pour un montant de 103 260 € HT, soit 123 499 € TTC. Celles-ci s'étaleront sur 18 mois.

Par ailleurs, les dépenses valorisées de fonctionnement liées à la conduite d'étude et à l'organisation de la concertation sont estimées à 36 500 €.

Le coût global du projet est, par conséquent, évalué à 159 999 € sur les exercices 2008 et 2009.

Sur ces bases, le Feder et la région Rhône-Alpes pourraient être sollicités pour financer ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à solliciter une subvention du Fonds européen de développement régional (Feder) dans le cadre du projet urbain intégré (PUI) et de la région Rhône-Alpes au taux maximum.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.